

UN COLLOQUE BIEN RÉUSSI !

COLLOQUE SUR LES DROITS LINGUISTIQUES

Le colloque *Les droits linguistiques au Canada : une application symétrique ou asymétrique ?* a eu lieu le 15 février dernier, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Le colloque, organisé conjointement par l'AJEFNB, l'Association du Barreau canadien et la Faculté de droit de l'Université de Moncton, visait à sensibiliser les juristes et le grand public à la problématique des droits linguistiques et à contribuer à l'avancement de l'égalité des communautés linguistiques. À en juger par les commentaires reçus, l'activité fut une réussite à tous les niveaux ! Il a surtout permis de faire progresser la réflexion sur les

droits linguistiques dans une perspective évolutive. Nous souhaitons de tout coeur que nos différents paliers de gouvernement sauront s'inspirer de cette réflexion pour ainsi prendre d'importantes décisions

qui favoriseront l'essor des services en français.

Le colloque a débuté avec un discours d'ouverture de Mme **Dyane ADAM**, commissaire aux langues officielles du Canada, suivi d'une table ronde sur l'évolution récente des droits linguistiques au Canada. Mes François BOILEAU et Marc TREMBLAY ont, à tour de rôle, commenté l'évolution récente des droits linguistiques au Canada en abordant les enjeux du dossier et les défis auxquels font face les divers paliers du gouvernement dans l'élaboration de politiques publiques. Par la suite, les professeurs Pierre FOUCHER, Michel DOUCET et Serge ROUSSELLE ont exposé

différents aspects de l'application des droits linguistiques. La table ronde fut animée par Mme

Jeanne RENAULT, représentante de la commissaire aux langues officielles pour la région de l'Atlantique.

En après-midi, la table ronde portait plus précisément sur l'application des droits linguistiques au Canada dans une perspective régionale. Le panel était composé de Me Roger LEPAGE (Saskatchewan), Monsieur le juge Richard CHARTIER (Manitoba), Me Ronald CAZA (Ontario), Madame la sénatrice Joan FRASER (Québec), M. Gérald LAROSE, (Québec), Me Réjean AUCOIN (Nouvelle-Écosse) et le président de l'AJEFNB, Me Charles GERVAIS (Nouveau-Brunswick). Me Roger BILODEAU, sous-ministre de la Justice du Nouveau-Brunswick, en a assumé l'animation.

Monsieur le sénateur Gérald BEAUDOIN, a présenté une synthèse des conférences présentées au cours de la journée, puis le tout s'est terminé par un discours de **l'honorable Stéphane DION**, ministre des Affaires intergouvernementales du Canada. Monsieur le juge Ernest DRAPEAU, de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick, a présenté le sénateur Beaudoin et le ministre Dion.

Un tel événement ne peut se réaliser sans la collaboration étroite d'une **équipe dévouée** et sans de **bénévoles généreux** de leur temps et de leur énergie ! Nous tenons également à mentionner les **partenaires financiers** qui ont rendu possible cet événement et à leur communiquer notre appréciation, soit Patterson Palmer, la Caisse populaire Moncton-Beauséjour, Patrimoine canadien et Justice Canada.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu le **25 mai 2002**, à Saint-Jacques. Si vous désirez qu'un sujet en particulier soit traité lors de cette réunion, n'hésitez pas à communiquer avec l'Association en composant le 506-853-4151 ou directement avec le président au 506-853-5444.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle 2002 de l'AJEFNB aura lieu le samedi 1er juin 2002, au complexe de villégiature **Auberge les jardins Inn**, à Saint-Jacques. Réservez cette date à votre agenda dès aujourd'hui !

Les assises débiteront à **16 h** et seront suivies d'un souper à **18 h 30**. Un bloc de chambres a été réservé pour vous sous le nom AJEFNB pour le vendredi 31 mai et pour le samedi 1er juin. Vous devez faire vos propres réservations en composant le **1-800-630-8011**. Nous vous invitons à visiter le site Web de l'*Auberge* au **www.auberge-lesjardins-inn.com**. Venez en grand nombre appuyer votre association !

APPEL DE CANDIDATURES

Tous les membres ordinaires de l'Association sont éligibles à un poste à son Conseil d'administration. Si les dossiers de l'AJEFNB vous intéressent et que vous désirez y contribuer, nous vous invitons à communiquer avec le président du Comité des candidatures, **Honoré BOURQUE** en composant le 506- 858-0110 ou par courrier électronique à l'adresse honoreb@nb.aibn.com.

PROFIL D'UN MEMBRE

Martin LAMOUREUX — En plus de détenir un baccalauréat en administration des affaires, Martin Lamoureux possède une double formation en droit, soit une en common law de l'Université de Moncton, l'autre en droit civil de l'Université du Québec à Montréal. Il est également titulaire de deux maîtrises, l'une en fiscalité de l'Université de Sherbrooke, l'autre en administration des affaires de l'Université de Moncton.

Il a débuté sa carrière comme avocat associé au bureau Justras-Lamoureux à Ste-Julie au Québec en 1997, avant de se joindre au corps professoral de la Faculté de droit de l'Université de Moncton en 1999. Depuis lors, en plus de son enseignement, il s'est énormément investi dans la recherche et dans les services à la collectivité.

Ainsi, s'agissant de la recherche, il travaille actuellement avec le ministère fédéral de la Justice dans un projet visant à harmoniser des concepts de droit privé émanant de la common law avec le droit civil du Québec dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*. De même, il s'apprête à publier un livre sur le droit des contrats ghanéen.

D'autre part, s'agissant de ses nombreux services à la collectivité, mentionnons entre autres son implication auprès de l'AJEFNB. En plus d'être le trésorier de l'Association depuis deux ans, il a été le président du comité d'organisation du Colloque sur les droits linguistiques qui s'est tenu à la mi-février à Moncton et a également occupé les mêmes fonctions dans le cadre du Symposium sur l'égalité linguistique organisé par l'AJEFNB en mars 2001.

Le Bref est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

<i>Président</i>	Charles Gervais
<i>Adresse</i>	AJEFNB Pavillon Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton (NB) E1A 3E9
<i>Téléphone</i>	(506) 853-4151
<i>Télécopieur</i>	(506) 853-4152
<i>Courriel</i>	ajefnb@umoncton.ca
<i>Site Web</i>	www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses 250 membres.

NOUVELLE LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES !

LE NOUVEAU-BRUNSWICK SE DOTE D'UNE NOUVELLE LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES –

C'est le 4 juin 2002 que le Premier ministre Bernard Lord a déposé devant l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick le projet de loi 64. Ce projet de loi a par la suite été modifié et a reçu la sanction royale le 7 juin 2002. Cette nouvelle loi vient remplacer celle qui avait été adoptée par le gouvernement de Louis Robichaud en 1969. Quoiqu'incomplète à certains égards (ex. langue de travail), la nouvelle loi semble, à première

vue, répondre à plusieurs des situations problématiques qui ont fait l'objet de plaintes et d'énormément de travail de la part de l'Association. L'AJEFNB se réjouit donc de cette initiative du gouvernement du Nouveau-Brunswick et félicite l'ensemble des députés qui ont voté pour cette nouvelle loi si longtemps attendue. La loi entrera en vigueur le 5 août 2002, sauf pour l'article 43 (commissaire aux langues officielles) qui devra attendre jusqu'en avril 2003.

JURISTE DE L'ANNÉE

C'est dans le cadre de son assemblée générale annuelle, le 1er juin dernier, que l'AJEFNB a présenté le prix du *Juriste de l'année* à **Serge Rousselle**, reconnaissant ainsi sa contribution **exceptionnelle** à l'avancement des droits linguistiques au Nouveau-Brunswick. Pendant la dernière année, il a, entre autres, développé les arguments juridiques et rédigé le mémoire de la SAANB dans l'affaire *Charlebois*. Notons

également que c'est sous son règne à la présidence de l'AJEFNB qu'on a vu naître au Nouveau-Brunswick le projet de *Code des droits linguistiques* et qu'a été dénoncée la décision de la GRC d'abaisser les exigences linguistiques des profils de ses membres. Ses interventions dans les médias nous permettent régulièrement d'approfondir nos connaissances et nos réflexions sur les droits linguistiques. Bravo !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle 2002 de l'Association a eu lieu à Saint-Jacques le 1er juin dernier. Le président, **Charles Gervais**, a présenté son rapport d'activités pour l'année écoulée. Deux événements majeurs ont marqué l'année 2001-2002 : la décision de la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick dans l'affaire de *Mario Charlebois c. la Ville de Moncton*, rendue en décembre 2001, et le Colloque sur les droits linguistiques, tenu en février 2002. Le président termine son mandat et en a profité pour remercier son adjointe administrative et

tous les membres du Conseil d'administration pour leur collaboration et leur soutien exceptionnels. En tant que trésorier de la **Fédération des associations**

de juristes d'expression française de common law, Charles Gervais a donné un bref aperçu des dossiers sur lesquels se penche la Fédération.

Notons

également que **Michel Doucet** a agi comme conférencier invité aux assises. Son allocution portait sur l'évolution des droits linguistiques au Nouveau-Brunswick. Sa présentation fut très

appréciée de tous les membres présents. Les assises ont été suivies d'un superbe banquet qui avait comme conférencier invité l'honorable **jugé Guy A. Richard**, qui a présenté les propositions pour la mise en place d'une nouvelle carte électorale, telles qu'avancées par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le N.-B. L'AJEFNB en profite pour remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette journée !

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2002-2003

Le Conseil d'administration de l'AJEFNB s'est fait un nouveau visage ! **Louise Aucoin** en assume maintenant la présidence, tandis qu'**Andrew Bell** demeure au poste de secrétaire, **Lynne Castonguay** agit comme trésorière et **Charles Gervais** est maintenant président sortant.

Représentant les diverses régions de la province : **Andrew Bell** (*Kent-Miramichi*), **Daniel Richard** (*Fundy*), **Larry Landry** (*Restigouche*), **Erik Denis** (*Fredericton*), **Harold Michaud** (*Westmorland*), **Michèle Morin** (*Madawaska*), **Luc Desjardins** (*Chaleur*), **Serge Robichaud** (*Péninsule acadienne*) et **Mathieu Ouellette** (*Victoria-Carleton*). **Carley Parish** représente la *communauté étudiante* de la Faculté de droit de l'Université de Moncton.

Les comités permanents sont présidés par **René Arseneault** (*assises annuelles*) et par **Lynne Castonguay** (*secrétariat*).

RESPONSABLES DE DOSSIERS

Les membres du Conseil d'administration de l'AJEFNB se partagent les dossiers, ainsi que les projets, comme suit :

- **Assurance sans égard à la faute** : Michèle Morin
- **Égalité linguistique** : Luc Desjardins
- **Éducation** : Louise Aucoin
- **GRC** : Serge Robichaud
- **Immobilier** : Andrew Bell
- **Publication des arrêts** : Charles Gervais
- **Recrutement** : Harold Michaud
- **Rôle de la SAANB et du Forum de concertation** : Louise Aucoin

- **Santé - Coalition SOS Dumont** : Charles Gervais et Louise Aucoin
- **Services Nouveau-Brunswick** : Larry Landry
- **Formulaire de procédure** : Comité des services juridiques
- **Legs caritatifs** : Luc Desjardins
- **Rapport sur les tribunaux administratifs** : Daniel Richard

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu le **21 septembre** prochain, à Petit-Rocher. Si vous désirez qu'un sujet en particulier soit traité lors de cette réunion, n'hésitez pas à communiquer avec l'Association en composant le 506-853-4151 ou directement avec la présidente au 506-863-2130. Vos commentaires et vos suggestions sont les bienvenus !

SERVICES JURIDIQUES

Formulaire de procédure (portant sur le droit de la famille) – Ce projet avance très bien. Nous en sommes à l'étape de la révision linguistique. L'Association compte publier ces formulaires sous format électronique, sur CD-ROM.

Projet sur les legs testamentaires – L'AJEFNB a demandé des fonds auprès de Patrimoine canadien pour développer une trousse sur les legs caritatifs. L'Association veut produire une trousse d'information pour inciter d'éventuels testateurs à faire des dons à des organismes acadiens afin que ces organismes puissent, un jour peut-être, atteindre l'autosuffisance.

PROGRAMME CANADIEN PRO BONO

Encore cette année, les étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Moncton ont la possibilité de faire du travail bénévole de nature juridique dans la communauté. Vous vous rappelerez que ce programme permet de jumeler les étudiants intéressés à des organismes à but non lucratif, des organismes voués à la promotion de l'intérêt public, des organismes gouvernementaux, des tribunaux, des cliniques juridiques et des fournisseurs de services communautaires, juridiques et de santé. Le programme vise à encourager les étudiants à être actifs et à s'engager au sein de la communauté et ce, tout au long de leur carrière juridique. Les membres

du Barreau qui ont quelques heures par mois à donner pour la supervision du travail des étudiants bénévoles sont priés de communiquer avec **Sébastien Martineau** au 506-858-4874 ou par courrier électronique au probono@umoncton.ca. Soyez généreux de votre temps !

PROFIL D'UN MEMBRE

Louise Aucoin — Native de Chéticamp, en Nouvelle-Écosse, Louise Aucoin a commencé ses études universitaires à l'Université St.F.X, où elle a obtenu un baccalauréat en nutrition. Elle a par la suite obtenu la maîtrise à l'Université de Montréal en ce domaine. Elle est ensuite passée aux études en droit, obtenant le baccalauréat à la Faculté de droit de l'Université de Moncton en 1992 et la maîtrise (droit de l'environnement) de l'Université de la Colombie-Britannique en 1994. Elle a fait son stage chez Robichaud Godin Williamson Thériault Johnstone de Bathurst, pour ensuite se lancer en enseignement, en 1996, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton.

Elle a publié *Testaments et successions*, de la série *Common law en poche* (2001) et le guide juridique *Femmes de la Nouvelle-Écosse : Connaissez-vous vos droits ?* (1997).

Si on devait énumérer ses services à la collectivité universitaire, nous n'en finirions plus ! Mentionnons, toutefois, que Louise a représenté la Faculté de droit au sein de l'Association du Barreau canadien, section Nouveau-Brunswick, a été membre du jury du *Prix PAJLO* et a également été membre du Conseil d'administration de l'ABPPUM (*Association des bibliothécaires et des professeurs et professeures de l'Université de Moncton*). Son engagement communautaire est également exemplaire. Elle est vice-présidente du Forum pour une école secondaire communautaire francophone à

Moncton et présidente fondatrice et membre de l'Union des femmes pour l'équité salariale, pour n'en nommer que quelques-uns. En plus de toutes ces activités, Louise trouve le temps et l'énergie pour pratiquer le yoga, faire du conditionnement physique et jardiner !

Louise Aucoin est mariée à Simon Larade et ils ont un fils, Michel, qui fréquente l'école Mathieu-Martin, à Dieppe.

Le Bref est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

<i>Présidente</i>	Louise Aucoin
<i>Adresse</i>	AJEFNB Pavillon Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton NB E1A 3E9
<i>Téléphone</i>	(506) 853-4151
<i>Télécopieur</i>	(506) 853-4152
<i>Courriel</i>	ajefnb@umoncton.ca
<i>Site Web</i>	www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 250 membres.

ANALYSE DE LA NOUVELLE LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

L'AJEFNB VA PROCÉDER À L'ANALYSE DE LA NOUVELLE LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

— Grâce à des fonds obtenus par Patrimoine canadien dans le cadre de l'Entente Canada-communauté acadienne du Nouveau-Brunswick, l'AJEFNB va procéder à l'analyse de la nouvelle *Loi sur les langues officielles* du N.-B. adoptée en juin 2002, afin d'en ressortir ses forces et ses faiblesses.

Une journée de réflexion, réunissant des représentants de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick, aura lieu le 31 octobre prochain, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Les discussions seront animées par Donald Arsenault, de Moncton. Michel Doucet présentera un sommaire de la *Loi*. L'analyse de la *Loi* ainsi que les propos des participants seront ensuite compilés dans un rapport. Par la suite, l'Association sera en mesure de proposer des modifications éventuelles à la nouvelle loi.

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT

L'Association est en pleine campagne de recrutement ! Nous visons dépasser les 250 membres en 2003. Comme vous le savez, l'Association revendique de meilleurs services pour **tous** les francophones de la province, notamment devant les tribunaux provinciaux et auprès de Services Nouveau-Brunswick. Nous vous demandons de continuer à appuyer l'AJEFNB dans ses

revendications et dans ses projets. N'oubliez pas de renouveler votre adhésion !

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu le **23 novembre** prochain à Moncton. Si vous désirez qu'un sujet en particulier soit traité lors de cette réunion, n'hésitez pas à communiquer avec l'Association en composant le 506-853-4151 ou directement avec la présidente au 506-863-2130. Vos commentaires et vos suggestions sont les bienvenus !

SERVICES JURIDIQUES

Formulaire de procédure (portant sur le droit de la famille) — Ce projet tire à sa fin ! Nous en sommes à l'étape de la mise en page. L'Association compte publier ces formulaires sous format électronique, sur CD-ROM. Les membres de l'Association le recevront gratuitement.

Tome 7 de la collection Recueil d'actes juridiques

— Pour diverses raisons, l'Association n'a pu produire un 7e tome dans cette collection au printemps 2002, mais elle ne lâche pas ! Nous comptons toujours publier un tome portant sur des aspects précis du droit des sociétés commerciales.

PUBLICATION DES ACTES DU COLLOQUE

La revue d'analyse politique **Égalité** compte publier, au début de 2003, les actes du *Colloque sur les droits linguistiques*, qui a eu lieu en février 2002. Vous en serez avisé dès sa parution.

PROFIL D'UN MEMBRE

Paul E. McIntyre, c.r. — Détenteur d'un baccalauréat ès art de l'Université de Moncton, d'une maîtrise en histoire de l'Université du Nouveau-Brunswick et d'un baccalauréat en droit de l'Université Dalhousie, Paul E. McIntyre, c.r., a été admis au Barreau du Nouveau-Brunswick en octobre 1973. Peu après, il fonda le cabinet McIntyre & McIntyre à Dalhousie avec son frère, J. Roger McIntyre, maintenant juge à la Cour du Banc de la Reine. Il est toujours l'associé principal du cabinet qui s'appelle maintenant McIntyre, Kierstead, Landry et Johnson. Ayant pratiqué dans à peu près tous les domaines du droit et s'étant illustré dans des procès devant jury, Me McIntyre concentre actuellement sa pratique privée dans le domaine des assurances et des blessures corporelles. Depuis 1985 (avec une brève interruption de 1998 à 2000), il agit comme président de la Commission d'examen du Nouveau-Brunswick. Ce tribunal a compétence sur tous les accusés qui ont été jugés inaptes à subir un procès ou qui ont fait l'objet d'un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux. En 1996, le gouverneur en chef de l'Ontario a nommé Me McIntyre à la barre de la Cour suprême de l'Ontario. Il a aussi participé à la poursuite de la compétence de Barreau du Nouveau-Brunswick (New York et Chicago) et près de 200 autres courses allant du 10 km au demi-marathon. Passionné de ski de fond, il s'est rendu aux championnats mondiaux des maîtres à Lake Placid, New York, en 1998. Il s'est lui-même engagé dans l'organisation de diverses activités sportives ou communautaires. Il organise depuis plus de 30 ans la course de 10 km de la Fête au village de Charlo. Il a d'ailleurs été président de cette même Fête au village de 1999 à 2001.

Dans le but de redonner à sa communauté et de rendre hommage à ses ancêtres, il a créé, en août dernier, le parc Alfred-Victoria DesRosiers sur la terre de ses ancêtres dont il a fait l'acquisition il y a 25 ans à Balmoral. Sur cette terre défrichée par son arrière grand-père, Alfred DesRosiers, à la fin du 19e siècle et où sa mère, Victoria, est née, il a créé (sans aide gouvernementale) un parc où la population de la région est invitée à se rendre afin d'emprunter les sentiers pédestres qui s'y trouvent ou de s'asseoir et simplement faire un pique-nique. Il a érigé un monument en la mémoire de son arrière grand-père, Alfred DesRosiers, et en l'honneur de sa mère, Victoria DesRosiers McIntyre, tout près des trois mâts où flottent fièrement les drapeaux de l'Acadie, du Canada et du Nouveau-Brunswick.

Le Bref est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

<i>Présidente</i>	Louise Aucoin
<i>Adresse</i>	AJEFNB Pavillon Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton NB E1A 3E9
<i>Téléphone</i>	(506) 853-4151
<i>Télocopieur</i>	(506) 853-4152
<i>Courriel</i>	ajefnb@umoncton.ca
<i>Site Web</i>	www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 250 membres.

MEILLEURS VŒUX POUR 2003 !

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

L'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick se joint à la communauté acadienne et francophone pour dire que l'année 2002 marquera l'histoire linguistique du Nouveau-Brunswick et du Canada. Nous sommes un chef de file dans le domaine !

L'adoption de la nouvelle *Loi sur les langues officielles* représente l'aboutissement de plusieurs années d'efforts des juristes et d'autres membres de la communauté engagés dans cette lutte pour le respect des droits linguistiques. La nouvelle *Loi* fait en sorte que la province a harmonisé ses obligations législatives avec ses obligations constitutionnelles telles qu'énoncées aux articles 16 à 20 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. La *Loi* de 1969 ne respectait plus les obligations constitutionnelles de la province

surtout à la lumière du jugement *Charlebois*.

Maintenant, nous devons veiller à la mise en œuvre de la nouvelle *Loi*.

Il est à souligner qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant que nous ayons l'égalité réelle des deux communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick. Comme il a été souligné à maintes reprises lors de la *Journée de réflexion* sur la nouvelle *Loi* tenue le 31 octobre 2002, il y a plusieurs secteurs qui ne sont pas touchés par

celle-ci car elle touche essentiellement le service au public par la fonction publique. On ne traite pas de langue de travail dans la fonction publique, ni d'affichage et j'en passe. L'assimilation continue de faire des ravages dans certaines régions du Nouveau-Brunswick. Est-ce que la nouvelle *Loi* va permettre l'épanouissement et le développement de la communauté acadienne et francophone ? Peut-on rêver de la dualité dans la santé ? La lutte continue car nous soutenons qu'il y a encore beaucoup à accomplir.

Au tour des jeunes pour 2003 ! L'AJEFNB est en train de concevoir un camp d'été en droit pour les jeunes de la neuvième à la onzième année du secondaire. La mise en place d'un camp d'été en droit permettra à nos jeunes d'en apprendre davantage sur le fonctionnement du système judiciaire ainsi que sur leurs droits. Des sessions éducatives sont prévues pour discuter d'incontournables sujets en droit, tels les droits linguistiques et les droits de la personne. Nous retrouverons certainement parmi les participants et participantes des futurs juristes et membres de l'AJEFNB !

Au nom de tous les membres du Conseil d'administration de l'AJEFNB, de **Joyeuses Fêtes et une très bonne année 2003 !** Votre

appui en tant que membre est grandement apprécié. MERCI !

SERVICES DE LA GRC

C'est depuis 1999 que la question de la désignation linguistique des membres de la GRC affectés au Nouveau-Brunswick perdure. Vous vous rappellerez que la GRC avait, à l'époque, décidé de baisser de « C » à « B » l'exigence relative à l'interaction orale de plusieurs postes de membres au Nouveau-Brunswick, risquant ainsi de compromettre la prestation efficace de services au public dans la langue officielle de son choix. Depuis ce temps, la GRC refuse de modifier la désignation linguistique des postes de

gendarmes de la GRC au N.-B. Selon des statistiques récentes, nous constatons déjà les conséquences néfastes de cet entêtement.

L'AJEFNB, l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick ainsi que la SAANB ont demandé à la commissaire aux langues officielles, Dyane ADAM, de passer à l'action dans les meilleurs délais, soit en entreprenant un recours devant la Cour fédérale pour forcer la GRC à respecter la *Loi sur les langues officielles*, soit en transmettant son rapport et ses recommandations au Cabinet fédéral pour que ce dernier y donne suite. C'est un dossier que l'Association suit de très près.

L'AJEFNB APPUIE LA FÉECUM

L'AJEFNB appuie la population étudiante du Centre universitaire de Moncton dans sa démarche de demander un gel des droits de scolarité dans les universités de la province pour une période minimale de trois ans.

Le gouvernement actuel met beaucoup d'énergie, depuis le début de son mandat, à encourager les diplômés universitaires à demeurer au N.-B. Nous sommes d'avis que si les jeunes choisissent de faire leurs études universitaires au Nouveau-Brunswick, il y a de plus fortes chances qu'ils y demeureront une fois les études terminées. La tendance des jeunes Néo-brunswickois à poursuivre leurs études post-secondaires à l'extérieur de leur province est alarmante et demande une action immédiate de la part du gouvernement.

Notons également qu'un plus gros investissement dans l'Université de Moncton ne peut avoir que des effets positifs, vu le rôle « phare » qu'elle joue aux yeux de la communauté acadienne et francophone de la province.

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT

Le recrutement va bon train ! Nous visons toujours dépasser les 250 membres en 2003. Rappelons que l'Association s'acharne à revendiquer de meilleurs services pour **tous** les francophones de la province, notamment devant les tribunaux provinciaux et auprès de *Services Nouveau-Brunswick*. Nous vous encourageons à continuer à appuyer l'AJEFNB dans ses revendications et dans ses projets. Si ce n'est déjà fait, ne tardez plus à renouveler votre adhésion !

25 ANS DE COMMON LAW EN FRANÇAIS : UNE HISTOIRE À SUIVRE !

À l'occasion de son 25^e anniversaire, la Faculté de droit de l'Université de Moncton organise un colloque portant sur l'enseignement de la common law en français, qui aura lieu à la Faculté de droit les 20, 21 et 22 mars 2003.

Pendant cette même fin de semaine, il y aura également le tribunal-école Moncton-Ottawa le jeudi 20, des activités de retrouvailles le vendredi 21 et un grand banquet de clôture le samedi 22.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu le vendredi **21 mars 2003** à Moncton, dans le cadre des retrouvailles à la Faculté de droit. Si vous désirez qu'un sujet en particulier soit traité lors de cette réunion, n'hésitez pas à communiquer avec l'Association en composant le 506-853-4151 ou directement avec la présidente au 506-863-2130. Vos commentaires et vos suggestions sont toujours les bienvenus !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Les prochaines assises de l'AJEFNB auront lieu dans le sud-est de la province, le **24 mai**

prochain. Les préparatifs ne font que commencer, mais déjà l'événement s'annonce des plus intéressants. Nous vous encourageons à inscrire cette date à votre agenda dès aujourd'hui !

PROFIL D'UN MEMBRE

Réjean AUCOIN — Né à Chéticamp, en Nouvelle-Écosse, Réjean Aucoin a exploré plusieurs avenues avant de se diriger dans la profession juridique. Détenteur d'un baccalauréat en service social, il s'est d'abord tourné vers une carrière journalistique après avoir étudié deux ans à Paris au Centre de formation et de perfectionnement pour journalistes. Il a œuvré principalement au *Courrier de la Nouvelle-Écosse* et à Radio-Canada. Ses talents d'écrivain l'ont poussé à écrire quelques livres, dont le conte de Noël acadien pour enfants, *Le Tapis de Grand-Pré*, qui lui valut le prix France-Acadie en 1986 et dont le film qui en est issu a mérité la médaille de bronze aux premiers *Jeux de la Francophonie*, tenus au Maroc.

En 1988, il a épousé Yolande Bourgeois, elle aussi de Chéticamp, et s'est inscrit en droit à l'Université de Moncton. Il s'y est distingué en recevant la coupe Landry, remise au meilleur plaideur en 1989-90. Au terme de son séjour de trois ans à Moncton, il aura obtenu son diplôme en droit et ... deux enfants : Arielle et Karina.

Depuis son retour à Chéticamp en 1993, Me Aucoin a développé une pratique générale en droit en s'intéressant vivement à tout ce qui a trait aux droits linguistiques. Actuellement, certaines de ses causes sont toujours devant les tribunaux, notamment sur la question de l'obligation des juges de la Cour provinciale d'informer l'accusé de son droit d'avoir son procès en français et sur l'obligation, pour la GRC, de desservir dans leur langue les voyageurs francophones qui empruntent l'autoroute transcanadienne, notamment à la frontière du Nouveau-Brunswick

et de la Nouvelle-Écosse. Outre le droit et sa famille, Réjean Aucoin est aussi engagé activement dans divers mouvements et organismes voués au développement de sa communauté. Entre autres, il a été président-fondateur de l'Association des juristes

d'expression française de la Nouvelle-Écosse, vice-président de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law, président de l'Association touristique de Chéticamp et il est toujours président de l'Alliance des radios communautaires du Canada. Même s'il pratique le droit en Nouvelle-Écosse, il est un membre fidèle de l'AJEFNB.

Le Bref est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

Présidente Louise Aucoin
Adresse AJEFNB
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton NB E1A 3E9

Téléphone (506) 853-4151
Télécopieur (506) 853-4152
Courriel ajefnb@umoncton.ca
Site Web www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 250 membres.
